

Qualité de l'eau distribuée en 2021

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2022

SDE DE LA VALLEE DE LA DOLLER

ORIGINE DE L'EAU

Le SDE de la Vallée de la DOLLER (12 048 habitants) est alimenté en eau par 4 forages. Ces ressources ont été déclarées d'utilité publique le 21/01/2003 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sur les communes d'ASPACH-MICHELBACH (ex-communes d'Aspach le Haut et Michelbach), ASPACH LE BAS, BURNHAUPT LE BAS, BURNHAUPT LE HAUT, GUEWENHEIM, LE HAUT SOULTZBACH (ex-communes de Mortzwiller et Soppe le Haut), SENTHEIM, SCHWEIGHOUSE-THANN et SOPPE LE BAS.

L'eau est traitée (adjonction de calcium et magnésium) afin de corriger son acidité et sa minéralisation trop faible ; elle est désinfectée par du bioxyde de chlore avant distribution. Des prélèvements d'eau sont réalisés au mélange des captages, aux réservoirs et sur le réseau de distribution.

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

29 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 26 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 10,4°f (degré français)
- pH : 8,1

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau douce (peu calcaire).

Eau à l'équilibre.

NITRATES

- Teneur moyenne : 5,3 mg/l
- Teneur maximale : 11,1 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures: 5,7 mg/l
- Teneur moyenne en sodium: 5,6 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Références de qualité :
Chlorures : 250 mg/l
Sodium : 200 mg/l
Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,100 µg/l

Un métabolite de pesticides (Métolachlore Esa) a été mesuré à des teneurs supérieures à la limite de qualité au 1^{er} semestre (teneur moyenne à 0,445 µg/l), mais inférieures à la valeur sanitaire établie par l'ANSES (510 µg/l). L'exploitant a réalisé une modification du mélange d'eau qui a permis de rétablir une situation conforme à la limite de qualité à partir du 2^{ème} semestre (voir fiche pesticides jointe).

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur. Néanmoins, la référence de qualité est dépassée pour le paramètre chlorites (sous-produit de désinfection susceptible de se former en cas d'utilisation de bioxyde de chlore). La moyenne sur l'année est de 0,249 mg/l pour une référence de qualité à 0,200 mg/l. Cette teneur reste inférieure au seuil sanitaire de 0,700 mg/l définie par l'Organisation Mondiale de la Santé.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2021, l'eau produite et distribuée par le SDE de la Vallée de la DOLLER est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur, à l'exception d'un dépassement en Métolachlore Esa au 1^{er} semestre. Par ailleurs, le producteur d'eau doit mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires afin de réduire la présence de chlorites dans l'eau distribuée.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression,

ni ajout. Dans les impressions collectives, elle doit être distribuée à chaque locataire ou abonné.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr ou www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

1 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 83 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Photo : fotoa.com

Réseaux d'eau potable présentant des non-conformités pour le paramètre « pesticides »

Certains réseaux de distribution d'eau destinée à la consommation humaine sont actuellement concernés par des non-conformités liées aux paramètres pesticides. Cette fiche apporte des éléments de réponse aux questions des consommateurs.

La qualité de l'eau distribuée dans votre commune est affichée en mairie. Elle est disponible également sur le site Internet :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

- Quels sont les pesticides et métabolites analysés par l'ARS ?

Les paramètres analysés dans le cadre du contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS comprennent les pesticides et leurs sous-produits de dégradation dans l'environnement, appelés métabolites.

En janvier 2021, la liste des pesticides contrôlés en Grand Est dans l'eau potable a été portée à 202 molécules (160 substances actives de pesticides et 42 métabolites). Le nombre en augmentation de métabolites surveillés est liée aux nouvelles connaissances scientifiques, à un meilleur ciblage des molécules utilisées sur le territoire ainsi qu'aux nouvelles possibilités offertes par les technologies d'analyse.

Ces évolutions améliorent la connaissance de la qualité de l'eau et sont à l'origine des nouvelles détections mises en évidence récemment.

- L'eau peut-elle être consommée sans risque ?

La limite réglementaire de qualité est fixée à 0,1 µg/l pour la très grande majorité des pesticides et métabolites de pesticides. Cette limite réglementaire n'est pas fondée sur la toxicité des molécules, elle n'a pas de signification sanitaire qui supposerait un risque pour la santé en cas de dépassement de cette valeur, sa finalité est avant tout de réduire la présence de pesticides et/ou métabolites au plus bas niveau de concentration possible dans l'eau potable.

En cas de dépassement de cette limite, l'ARS examine la situation sanitaire pour la molécule concernée à partir des valeurs de sécurité proposées par l'Anses. Si les valeurs sanitaires sont respectées, l'eau peut continuer à être consommée sans restriction pour tous les publics. **Dans ces conditions, aucune mesure de limitation d'usage de l'eau ne s'applique, l'eau du robinet peut être consommée.**

- La qualité de l'eau va-t-elle s'améliorer ?

Si la situation de dépassement ne présente pas de risque sanitaire, des actions sont toutefois nécessaires pour réduire la présence des métabolites dans l'eau et atteindre l'objectif réglementaire de qualité. Pour cela, les gestionnaires de la distribution et du traitement de l'eau, avec l'appui des pouvoirs publics, travaillent actuellement localement à l'identification des causes de la présence de ces molécules et aux solutions possibles pour les réduire ou les éliminer, afin que ces situations ne perdurent.

Pour en savoir plus, consultez le site internet de l'ARS Grand Est : Rubrique Grand Public > Protéger votre santé > Qualité de l'eau > Eau du robinet : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet-1>